

DÉPARTEMENT  
D'ÈURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE  
CHARTRES 2

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022**

Convocation du :  
24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 30 juin, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 24 juin se sont réunis en séance publique à la mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

**Étaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire,  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> Adjoint  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Madame Claudette TRAVERS, 3<sup>ème</sup> Adjointe

Nombre de conseillers  
présents : 10

Mesdames Delphine BRAULT, Marie-Françoise BOUCHER, Françoise TRICHEUX et Messieurs Olivier FAUCHEUX, Benoît FLEURY, Michel JAFFRÉ

Nombre de conseillers  
votants : 12

**Absents excusés :**

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Françoise GUILLO ayant donné pouvoir à Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Clément CAVART, Monsieur Jimmy RONCE ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE

**Secrétaire de séance :** Madame Delphine BRAULT

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30 et demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu du conseil municipal du 31 mai 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la séance du 31 mai 2022 (1 abstention de Monsieur LECOIN).

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour :

- Point travaux
- Point subventions
- Point Sivos CMV
- Rétrocessions
- Numérotage de voirie
- Révision loyer hangar communal
- Questions diverses

Monsieur VAN DER STICHELE propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ✓ Ajout de deux points supplémentaires :
  - Travaux de déblaiement d'un mur rue de la tachauderie
  - Autorisation d'acquérir les parcelles AC 0036 et AC 0281

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

### **I POINT TRAVAUX**

#### **a) Marchés publics – appels d'offres**

Monsieur LECOIN prend la parole pour indiquer que deux consultations d'appels d'offres vont être lancées concernant les travaux de réfection de trottoirs rue de la Voie Bouchée - rue du Jeu de Paume - rue du Polissoir à Houdouenne ainsi que concernant les allées du cimetière avec un délai de retour des offres aux alentours de mi-juillet.

La commission d'appels d'offres sera réunie à l'issue de cette consultation pour l'ouverture des plis et pour procéder à l'analyse.

#### **b) Déblaiement d'un mur sente communale / rue de la Tachauderie**

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'un mur est tombé sur le domaine communal. C'est un mur présent entre le terrain de MME EGLOFF et M. LUEL domiciliés au 7 rue de la Tachauderie et la sente communale rue de la Tachauderie.

La commune a pris à sa charge le règlement de la facture de déblaiement sachant que l'assurance des intéressés va rembourser les travaux hors une franchise de 137 €.

De ce fait, MME EGLOFF et M. LUEL se sont engagés à nous verser le montant de cette franchise.

Monsieur VAN DER STICHELE demande au conseil municipal de donner son accord pour cette procédure qui n'engage aucun frais pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de donner son accord pour procéder à l'encaissement de ces sommes.

### **c) Installation des compteurs communicants**

Monsieur LECOIN indique que les compteurs des bâtiments communaux seront changés très prochainement par un sous-traitant de Synelva dans le cadre des remplacements par des compteurs communicants Linky.

### **d) Travaux rue du Friche**

Monsieur FAUCHEUX demande le motif des travaux qui vont être engagés prochainement rue du Friche. Monsieur LECOIN indique qu'il s'agit de travaux de raccordement à une habitation à titre privé.

## **II POINT SUBVENTIONS**

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée des différentes subventions qui ont été accordées au titre du Fonds de Concours par Chartres Métropole.

Rappel des demandes effectuées et sommes accordées :

**Cœur de village : Aménagement global de centre bourg** : demande de 124 560 € (30%), il a été accordé 100 000 €.

**Réfection des trottoirs – rue du Polissoir – Houdouenne** : demande de 16 500 € (50%), il a été accordé 3 300 €.

**Rénovation des passerelles communales** : demande de 2535 € (30%), il a été accordé 2535 €.

**Imprimante multi-fonctions du secrétariat de la mairie** : demande de 1 737 € (30%), il a été accordé 1 737 €.

**Gestion des eaux pluviales du pourtour de l'Eglise dans le cimetière – rue de l'Eglise** : demande de 8 095 € (30 %), refusé.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que, comme pour les subventions du Conseil Départemental, les projets structurants ont également été priorités cette année par Chartres Métropole.

Monsieur LECOIN demande à ce qu'un point soit fait concernant les anciennes demandes de subventions sur des projets terminés afin qu'à terme les sommes allouées ne soient pas perdues. Monsieur VAN DER STICHELE répond qu'un point a déjà été fait et que les sommes sont toujours, à ce jour, récupérables.

## **III POINT SIVOS CMV**

Monsieur VAN DER STICHELE précise que Madame Christeaut, Présidente actuelle du Sivos CMV, a adressé sa lettre de démission trop tôt et qu'elle doit rester en place jusqu'au 8 juillet inclus. La validation de son départ n'interviendra qu'à réception d'un arrêté préfectoral.

Monsieur VAN DER STICHELE dit à l'assemblée que les statuts et le règlement intérieur sont actuellement en cours d'actualisation. Ce travail est effectué par les membres actuels du Sivos CMV de Corancez et Ver-lès-Chartres.

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il a été chargé de contacter la Préfecture concernant le déroulement des démarches à effectuer suite à la démission de la Présidente actuelle. La personne en charge du dossier est absente en ce moment. A suivre....

Le déménagement des meubles entre les deux sites est prévu le 8 juillet.

Une réunion a eu lieu ce jour à la Trésorerie afin d'échanger sur les aspects financiers de la sortie de la commune de Mignières. Il est prévu :

- Un compte de gestion au 08/07
- Un compte de gestion au 31/12

Les factures seront à dispatcher entre Mignières et le syndicat restant (Corancez et Ver-lès-Chartres), la Trésorerie n'intervenant pas afin de les ventiler.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que la nouvelle directrice de l'école pour la rentrée 2022-2023 sera MME LUCILE PICQUART accompagnée de MMES THUAL et RIGOT et qu'un effectif de 57 élèves est prévu. Une réunion de rencontre est prévue en juillet.

Au niveau des services périscolaires, 3 agents seront présents.

#### **IV RETROCESSIONS**

##### **a) Rue St-Victur**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle les démarches effectuées auprès des services de l'état et ce sans succès : période de crise sanitaire ..... Une procédure d'abandon de parcelle avait été envisagée.

Madame TRAVERS prend la parole et indique qu'une autre procédure existe : la cession à un euro symbolique (en précisant les servitudes). Des modifications cadastrales ont eu lieu depuis les premières démarches et des mises à jour sont en cours.

Il conviendra de procéder en deux temps (avec chacun des deux propriétaires actuels). Madame TRAVERS précise que, lorsque l'acte sera signé, il conviendra de procéder à l'enregistrement auprès de la publicité foncière.

##### **b) Rue des vergers**

Monsieur VAN DER STICHELE précise que la procédure est en cours et que des documents du service des impôts ont été réceptionnés à ce sujet. Il convient de continuer la démarche.

#### **V DENOMINATION D'UNE IMPASSE A LA VARENNE ET NUMEROTAGE**

Monsieur LECOIN informe l'assemblée qu'un administré a déposé un troisième permis de construire dans sa parcelle, rue de Tachainville et qu'il a lieu de procéder à la dénomination d'un passage. Ceci permet de faciliter les démarches des habitants de ces maisons.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places. La dénomination des voies, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT aux termes duquel « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au conseil municipal de dénommer la voie desservant les lots d'habitations en cours d'aménagement sur la parcelle AA 0079.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (dont 1 abstention),

- décide de procéder à la dénomination de la voie prévue;
- décide d'attribuer le nom de «impasse de la butte verte» à la voie d'accès nouvelle créée à l'intérieur de la parcelle AA 0079,
- accepte le système de numérotation métrique retenu pour chaque bâtiment, avec un côté pair et un côté impair.

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée d'avoir reçu un appel d'un habitant de la Varenne concernant la construction d'un hangar à proximité de son habitation. Ce dernier lui a demandé si toute la procédure avait été respectée (affichage, consultation ABF...). Monsieur VAN DER STICHELE lui a précisé que tout avait été réalisé dans les règles. Ensuite, d'autres administrés se sont déplacés en mairie pour les mêmes raisons et pour consulter le dossier.

Monsieur FAUCHEUX demande à ce que les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme soient évoqués en conseil municipal.

#### **VI REVISION DU LOYER DU HANGAR COMMUNAL**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le bail signé entre la commune de Ver-lès-Chartres et Madame et Monsieur FOURRÉ pour la mise à disposition d'une grange servant de hangar communal est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> mai.

Aussi, et conformément à la loi du 26 Juillet 2005, la révision du loyer est effectuée par rapport à l'indice national du coût de la construction.

Pour mémoire, l'indice national du coût de la construction (1<sup>er</sup> trimestre 2022) paru le 23/06/2022 est de 1 948 soit une variation de 6.92 % sur un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme que le loyer du hangar communal, pour l'année 2022, est porté à 582.85 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour procéder à une régularisation du montant du loyer depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022.

Monsieur LECOIN rappelle que la commune est toujours en recherche d'un terrain pour la construction d'un hangar communal ou pour l'achat d'un hangar. Le but est d'y installer les services techniques et des activités diverses.

## **VII ACQUISITION FONCIERE – AC 0036 ET AC 0281**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle l'accord du conseil concernant le projet « Cœur de village » et notamment l'usage du droit de préemption pour les parcelles cadastrées AC 0036 et AC 00281 appartenant à Monsieur SEGUIN Jean-Claude.

Afin de pouvoir avancer dans ce projet, il convient à ce jour que le conseil municipal donne son accord sur l'acquisition de ces parcelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour l'acquisition des parcelles cadastrées AC 0036 et AC 0281 d'une superficie totale de 2254 m<sup>2</sup> sise au 7 rue de la barrière à Ver-lès-Chartres, appartenant à Monsieur Jean-Claude SEGUIN au prix de 410 000 euros (frais de notaire de 6 000 euros en sus) ;
- autorise Monsieur VAN DER STICHELE à signer les actes à venir et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

## **VIII QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Fibre**

Monsieur VAN DER STICHELE informe l'assemblée qu'un commercial de CM'IN a été rencontré afin de procéder à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ainsi que pour procéder au changement du matériel téléphonique de la mairie et de l'école. Le Sivos CMV étant concerné par ces changements, il sera consulté.

Le devis est présenté avec les différentes options.

### **b) Fourrière**

De nombreux administrés contactent la mairie afin de faire enlever des chats errants. Des contacts ont été pris et une étude est en cours.

### **c) Repas du 14 juillet**

Monsieur BOURGEOIS prend la parole et indique qu'à ce jour il y a 50 inscriptions.

Il précise que, Chartres Métropole met à disposition des barnums. Il demande si des personnes peuvent se rendre disponibles le matin du 14/07 pour procéder à leur mise en place.

### **d) Indemnité d'élu du 1<sup>er</sup> adjoint**

Monsieur LECOIN demande une baisse de son indemnité car elle est inégale par rapport à celles des autres adjoints. Il souhaite que celle-ci soit de nouveau examinée par les membres du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à la majorité décident de laisser son indemnité en l'état.

### **e) Fête de la musique**

Monsieur FAUCHEUX prend la parole et indique que cette manifestation s'est bien passée avec une forte participation.

Il précise que la haie de la place de Loché ayant été taillée avant cet évènement, il convient d'enlever les branches qui sont au sol.

**f) Absences pour congés d'été**

Un point est fait sur les congés des élus pendant la période estivale et leurs absences de la commune.

**g) Emploi saisonnier**

Suite à l'offre de la commune, une candidature d'un jeune de Ver-lès-Chartres est arrivée en mairie le 29 juin. Le candidat sera disponible à partir du 4 juillet. A suivre...

**h) Rémunération d'un agent communal**

Monsieur LECOIN relate que, suite à plusieurs rendez-vous entre Monsieur VAN DER STICHELE et un agent municipal concernant des demandes de révision du régime indemnitaire et des primes (pas de révision depuis plusieurs années), il n'y a, à ce jour, pas de suite donnée. Il y a un fort mécontentement et un découragement de la part de cet agent qui ne se sent pas entendu.

Monsieur LECOIN appuie la demande de cet agent au vu de son investissement professionnel et ne comprend pas pourquoi aucune suite n'y est donnée. Il indique qu'il en va du devenir de sa responsabilité de suivi des agents techniques.

Monsieur VAN DER STICHELE est étonné de voir ce point arriver devant le conseil municipal. Il précise que cette demande sera étudiée au cours de la période estivale comme cela était prévu. Cela avait été indiqué à l'agent en question.

**i) Commission des chemins**

Il conviendra de refaire un point sur les différents entretiens à réaliser.

Le prochain conseil municipal est fixé provisoirement au 8 septembre 2022 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

a) *Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange	<i>Absente</i>	Madame GUILLO Françoise	<i>Ayant donné pouvoir à Madame Françoise TRICHEUX</i>
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur Van Der Stichele</i>
Monsieur CAVART Clément	<i>Absent</i>	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame Françoise TRICHEUX	
Monsieur FLEURY Benoît		Monsieur VAN DER STICHELE Max	